



A tous les membres CHGEOL

Schweizer Geologenverband
Association suisse des géologues
Associazione svizzera dei geologi
Associazium svizra dals geologs
Swiss Association of Geologists

Geschäftsstelle
Dornacherstrasse 29/Pf
4501 Solothurn
Telefon 032 625 75 75
Telefax 032 625 75 79
e-mail info@chgeol.org
site www.chgeol.org

Soleure, le 10 juin 2015

Informations de juin 2015

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,
Ce bulletin vous apporte des informations sur les thèmes suivants :

- Un déjeuner-débat au sujet de la Consultation sur la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux souterraines
- Adjudication des marchés publics chez les géologues
- Révision du droit des marchés publics
- SIA106: Enquête sur l'application du règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues
- Proposition : Et pourquoi pas une visite au musée???
- Législation sur les sites contaminés : en constante évolution !
- 13th Swiss Geoscience Meeting
- News
- Evénements
- Places de travail et de stage

Vous trouverez d'autres informations sur notre homepage www.chgeol.org.

Transmettez vos communications importantes, passionnantes et amusantes pour le prochain courriel mensuel aux rédacteurs de la newsletter Séverine Boll (francophone) et Philippe Arnold (germanophone) à l'adresse suivante: newsletter.chgeol@gmail.com .
Merci d'avance!

Un déjeuner-débat au sujet de la Consultation sur la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux souterraines (zones de protection en régions fortement hétérogènes, fracturées et karstiques)

Lieu: café Moléson à BERNE

Participants: Berdat Francis*
Biaggi Daniele
Arnold Philippe

(*Francis Berdat fut longtemps responsable du département de l'économie des eaux du canton de Berne et jouit actuellement de sa retraite.)

Nous avons publié dans l'une des dernières éditions de la newsletter de CHGEOL la prise de position de Daniele Biaggi au sujet de l'ordonnance susmentionnée. Le but de notre réunion de midi était d'avoir une discussion critique au sujet de la „protectabilité“ des sources karstiques.

Francis nous félicita encore au sujet de la traduction du texte en français. En tant que bilingue, il adressa ses compliments à l'intention de nos traducteurs, compliments que je transmets très volontiers sous leur forme au groupe de traduction. [Merci beaucoup ! (note du traducteur)]

Autour de la table, nous étions tous d'avis que les sources karstiques ont beaucoup de points communs avec les écoulements de surface. Le concept de zones de protection en pelures d'oignon, qui a été développé pour les aquifères en terrains meubles, n'est pas applicable au karst. Comme pour les captages d'eaux de surface, un traitement est inévitable pour les eaux karstiques. Daniele nous rend attentif au fait que ces relations sont correctement décrites dans le rapport d'accompagnement de l'ordonnance, mais que les articles de cette ordonnance ne relèvent pas nécessairement de cette logique.

Le bassin d'alimentation des captages de sources karstiques représente la base géométrique pour la détermination des zones de protection en zones karstiques. Les essais de traçage montrent clairement que les bassins de différentes sources peuvent se recouvrir et que les surfaces de ces bassins peuvent être très grandes. Francis Berdat demande à raison : “comment les zones de protection de zones d'alimentation qui s'entremêlent doivent-elles être définies et qui est en est responsable ???“

Francis Berdat émet une critique quant au fait que l'on n'ait pas eu le courage d'affronter cette réalité et de totalement chambarder ce concept de zones de protection des sources karstiques. Daniele trouve que le résultat de cette révision représente un bon compromis « à la Suisse »: le point fort de cette révision de l'ordonnance réside dans la nouvelle dénomination; les zones Sm et Sh ont été introduites, de sorte que nous ne sommes plus tenus aux dispositions liées aux zones S2 et S3. Une ouverture vers une nouvelle façon de penser a ainsi été initiée.

Avec quelques réticences, nous étions d'accord autour de la table sur le fait que les zones de protection des sources en terrains meubles sont une réussite. Le transfert point par point de ce concept de protection en terrains karstiques est en revanche une erreur historique. On ne peut pas protéger des contaminations un tel système avec de hautes vitesses d'écoulements.

Une révision radicale du concept des zones de protection des sources karstiques apparaît illusoire pour l'instant. Il est bien plus favorable d'encourager des méthodes de captage différentes. Francis Berdat voit pour l'avenir des puits verticaux profonds captant l'eau du karst dans le fond des vallées, où le calcaire karstifié est recouvert et protégé par des dépôts de molasse ou de roches meubles à grains fins.

La législation fédérale traite de la protection des eaux souterraines, et par là-même également la protection des captages d'eau d'intérêt public. La Confédération ne s'immisce pas dans les problèmes de la stratégie de l'alimentation en eau, qui reste du ressort des cantons. Les priorités pour le futur doivent être fixées par les services cantonaux.

Daniele Biaggi, Philippe Arnold

Adjudication des marchés publics chez les géologues

Le groupe de travail "secteur privé" discute de l'adjudication des marchés publics et de la norme SIA 144.

Notre quotidien est bien connu : des projets complexes doivent être réalisés de plus en plus rapidement et ce, à des coûts de plus en plus bas. Les membres du groupe de travail "secteur privé" de CHGEOL ont débattu, après l'assemblée générale du 27 mars 2015, des points positifs et négatifs dans l'adjudication des marchés publics. Pour commencer, le chef de projet de l'OFROU Dirk Stihl a présenté les directives propres à son service sur ses mises au concours publiques. Le Dr. Giuliano Anastasi, président de la commission SIA 144, a ensuite exposé le nouveau règlement SIA 144 sur les appels d'offres, ainsi que les avantages pour les organismes adjudicateurs et les soumissionnaires. La discussion avec les représentants de l'OFROU et de la SIA s'est terminée lors du repas du soir. Quant à la politique des honoraires des bureaux de géologie, elle sera discutée en automne 2015.

Simon Roth

Révision du droit des marchés publics

Avec la révision de l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) du 30 mars 2012, des adaptations concernant la passation des marchés sont nécessaires. En automne 2014, la proposition de révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), sur laquelle CHGEOL s'est d'ailleurs prononcée, a été présentée. Actuellement, la prise de position concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) est en court. L'AIMP régit les passations de marché au niveau communal et cantonal, tout en relevant de l'autorité fédérale. Celle-ci est tout particulièrement intéressante pour les géologues travaillant dans le secteur privé. Cet article expose ici l'opinion personnelle de l'auteur.

Les innovations de la révision de la LMP ne sont pas fondamentales. Les prestations fournies par les bureaux de géologie y sont encore traitées comme des services tertiaires, sur le même plan que les achats centraux des uniformes de police, par exemple. Dès lors, on comprend mieux la nouveauté de la LMP en ce qui concerne les mises aux enchères électroniques. Toutefois, le principe impliquant que le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement reste inchangé. Cependant, la composante qualité est prise en compte lors de l'évaluation de l'offre, même si elle est compliquée à estimer dans le secteur tertiaire.

Cette révision de la LMP laisse toutefois une considérable marge de manœuvre : par exemple, la technicité, ou le savoir spécialiste, est considérée comme un critère d'aptitude (art. 31 de la révision de la LMP). D'un autre côté, un soumissionnaire peut être exclu de la procédure d'adjudication s'il "enfreint les règles professionnelles reconnues ou compromet son honneur et son intégrité professionnels par ses agissements ou omissions" (art. 46 alinéa e de la révision de la LMP). Les organismes adjudicateurs n'appliquent pas encore de telles restrictions. Une attitude



claire de la part des géologues et un dialogue constructif avec les organismes adjudicateurs permettront peut-être que, dans le futur, le soumissionnaire le plus économique ne remporte plus systématiquement l'offre.

CHGEOL prendra position sur la révision de la LMP. La documentation complète, bien que volumineuse, peut être consultée en suivant ce lien :

<https://www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/oeffentliches-beschaffungswesen/revision-des-beschaffungsrechts.html>.

Simon Roth

SIA106: Enquête sur l'application du règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues

Mesdames et Messieurs,

La commission SIA 106 réalise une enquête sur l'application de la norme **SIA 106 Règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues**. Après la publication du règlement en 2007, nous aimerions déterminer vos expériences avec son application lors de votre quotidien professionnel.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place une enquête à l'adresse www.sia.ch/106. Nous aimerions vous prier de bien vouloir nous communiquer vos expériences en répondant à cette enquête et de nous faire parvenir vos éventuels commentaires. Vous accéderez directement à l'enquête en cliquant sur le lien. Il vous faudra **moins de cinq minutes** pour répondre à l'enquête.

Si vous souhaitez changer de langue pour l'enquête, voici les adresses Internet correspondantes :

- Allemand : www.sia.ch/de/umfrage106 ;
- Français : www.sia.ch/fr/umfrage106 ;
- Italien : www.sia.ch/it/umfrage106.

Nous vous remercions d'ores et déjà vivement de bien vouloir participer à cette enquête **avant le 16.06.2015 au plus tard**. Nous apprécierions beaucoup que vous transmettiez cette information aux personnes intéressées au sein de votre organisation.

Nous nous tenons volontiers à tout moment à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Meilleures salutations,

Michel Kaeppli

Arch. dipl. EPF

Responsable Département Règlements

Proposition : Et pourquoi pas une visite au musée???

Ces derniers mois j'ai eu l'occasion de faire deux visites de musées et j'aimerais, par le biais de ce petit compte-rendu, vous inciter à en faire de même. Cette proposition s'adresse à vous tous ; en particulier, je ne saurais que trop vous recommander le musée d'histoire naturelle de Soleure comme idée de visite avec vos filleul(le)s...

Musée d'art de Soleure

Personne de contact: Til Frentzel: til.frentzel@solothurn.ch

Til nous a accompagné durant une bonne demi-heure à la découverte de la ville et en a profité pour nous délivrer détails passionnants sur la pierre de Soleure. Les non-géologues eux-mêmes ont été séduits par le feu de sa passion ! Les amis de la pierre de Soleure ont en outre installé dans l'entrée du musée d'art une petite exposition dédiée à leur thème de prédilection. Une telle visite serait parfaite dans le cadre d'une excursion d'entreprise ! Til se tient à disposition pour plus de détails ou pour vous fournir de précieux conseils.

Musée d'histoire naturelle de Soleure

Personne de contact: Silvan Thüring: silvan.thuring@solothurn.ch

Le 2^{ème} étage (dédié à l'histoire de la Terre) a été entièrement reconçu : une visite en compagnie des petits-enfants ou des filleul(le)s s'impose quasiment...



Et en «bonus», il faut souligner que la ville de Soleure offre un accès gratuit pour tous à l'entrée au musée...

Le lien suivant permet d'accéder au communiqué de presse dans lequel vous trouverez des informations supplémentaires sur l'exposition (en allemand) :

http://www.naturmuseum-so.ch/11_down/15_Pressemitteilung_neu.pdf.

Philippe Arnold

Législation sur les sites contaminés : en constante évolution !

Le nouvel art. 32dbis LPE sur la garantie de la couverture des frais et la cession ou le partage des terrains, et les conséquences pour les propriétaires et détenteurs de sites, les aspects à prendre en considération lors de transactions immobilières; études de cas; où en est-on dans la révision de l'OTD?

Nous vous proposons une journée de formation au fait de l'actualité pour les propriétaires de sites, investisseurs, entreprises, bureaux, services cantonaux, communaux et industriels, banques, assurances, juristes et bien d'autres personnes concernées :

"Les sites contaminés : la nouvelle législation sur la garantie de la couverture des frais et la cession ou le partage des terrains - conséquences pour les propriétaires et détenteurs; révision de l'OTD"
(le 16 juin à Yverdon-les-Bains)

Obtenir des informations : <http://management-durable.ch/fr/cours/DR1523>.

Notre prochain cours – Réservez la date :

Le bruit: sources, principes et mécanismes de protection: le 17 septembre à Yverdon-les-Bains

Nos cours sont recommandés par l'Association pour le droit de l'environnement (ADE), l'Association romande pour la protection de l'eau et de l'air (ARPEA), Ecoparc, l'ÖBU, ainsi que les professionnelles en environnement (FFU-PEE). Leurs membres ont droit à un rabais de 10% sur la finance d'inscription.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à découvrir notre palette des modules de formation continue en développement durable : <http://www.management-durable.ch>.

Clotilde Jenny, cheffe de projet développement durable
Gerhard Schneider, professeur développement durable

13th Swiss Geoscience Meeting (Basel, 20 & 21 November 2015)

Dear Colleagues,

The Department of Environmental Sciences of the University of Basel and the Platform of geosciences of the Swiss Academy of Sciences, SCNAT cordially invite you to participate in the 13th Swiss Geoscience Meeting to be held on 20th and 21st November 2015 in Basel.

On Friday 20th,

The theme of the 13th Swiss Geoscience Meeting is "Modelling the Earth". Four keynote speakers will present their research covering a wide range of geoscientific topics. **Paul Tackley** (ETH Zurich) will bring us close to the Earth's core-mantle boundary and show us how modelling can link experimental petrology and geophysical observations leading to an impressive understanding of the Earth's structure and long-term evolution. The presentation of **Gian-Kasper Plattner** (IPCC WGI TSU, University of Bern) will review how climate models and climate change projections have evolved over time since the early Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) assessment reports and what the latest, the 5th IPCC assessment report, has to say about future climate change. **Klaus Wallmann** (GEOMAR Helmholtz Centre for Ocean Research Kiel) will highlight the effects of eustatic sea-level change on atmospheric pCO₂ and seawater composition over the late Quaternary. His mass balances and modeling results reveal that the observed 100-kyr climate cycle may be driven by pCO₂ and the biogeochemical removal processes at continental margins. The last speaker, **Sanjeev Gupta** (Imperial College Lon-



don), takes us to the planet Mars and acquaints us with the adventures of NASA's car sized rover, Curiosity, which has been exploring the surface of Gale crater. This mobile laboratory is studying the geology and chemistry of rocks on Mars to determine if the Red Planet could ever have been habitable for life.

On Saturday 21st,

[18 scientific symposia](#) will cover the diverse spectrum of current research in geoscience, encompassing the lithosphere, the hydrosphere, the cryosphere, the biosphere, the atmosphere and the anthroposphere.

The SGM also provides the ideal environment to foster informal contacts and discussion among scientists, in particular during the Swiss Geoscience Party on Friday evening but also at the poster sessions in the hallways of the conference building (Kollegienhaus) on Saturday. Time is reserved for two poster sessions, at which the authors will be present for active discussion and feedback.

Contributions:

Deadline for abstract submission is August 28, 2015.

Depending on the number and subject of abstracts submitted, proposed sessions may be merged or new ones created. Abstracts will be initially assigned to the session indicated by the authors at the time of abstract submission.

Abstracts should be submitted electronically following the instructions on the SGM2015 website <http://www.geoscience-meeting.ch/sgm2015>

Registration:

Deadline for registration is Friday October 30, 2015.

Registration and Payments should be made electronically following the instructions on the SGM2015 website.

Registration fee is SFr. 55.- (SFr. 35.- for students /PhD students).

An extra SFr 20.- will be charged for the Geoscience Party (SFr 15.- for students).

Onsite registrations will be charged an extra CHF 20.-

Detailed information on this venue can be found on:

<http://www.geoscience-meeting.ch/sgm2015>

You can also [download](#) the SGM 2015 flyer in PDF format with a description of all the symposia.

Looking forward to seeing you in Basel!

The SGM 2015 Organizing Committee

Swiss Academy of Sciences (SCNAT)

Platform Geosciences | House of Academies

Laupenstrasse 7 | P.O. Box | 3001 Bern

Tel: +41 31 306 93 25 | Fax: +41 31 306 93 09

pierre.dezes@scnat.ch | www.geosciences.ch



News

La revue de presse du Portail Géologique :

<http://www.geologieportal.ch/internet/geologieportal/de/home/news/medienueberblick.html>

Evénements

Vous trouverez l'agenda complet de CHGEOL sous :

<http://www.chgeol.org/fr/services/agenda/>

Celui du géoportail sous :

<http://www.geologieportal.ch/internet/geologieportal/fr/home/news/events.html>

Et celui de «Géologie vivante» sous :

<http://www.erlebnis-geologie.ch/fr/geoevents/>

Places de travail et de stage

Vous trouverez toutes les offres et demandes sur la bourse de CHGEOL sous :

<http://www.chgeol.org/fr/services/jobs/>.

Bourse des emplois du géoportail :

<http://www.geologieportal.ch/internet/geologieportal/fr/home/news/jobs.html>

Bourse des emplois de la SIA : <http://www.sia.ch/fr/>.